

# FORÊT DE MAUBUISSON

## Votre lettre info

N°4 FÉVRIER 2025

ÉDITO



**Bernard Tailly**

PRÉSIDENT  
DU SMAPP

### Une forêt en pleine croissance !

Le 25 novembre 2019, après cinq années d'intenses préparations, le premier arbre de la Forêt de Maubuisson était planté en présence de nombreuses personnalités régionales et départementales et d'un public conscient d'assister, ce jour-là, à un évènement sans précédent.

Une nouvelle forêt naissait à quelques kilomètres du périphérique parisien au cœur de l'urbanisation entre la Vallée de Montmorency et l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Depuis, environ 576 000 plants ont été mis en terre sur 375 hectares et cet hiver 2024/2025 nous en ajouterons encore 128 000.

L'an dernier nous annoncions le succès de l'ouverture du financement du projet au monde économique privé, incarné par de grands noms du Val-d'Oise qui affichent publiquement leur soutien à ce projet environnemental.

Cette année, à la demande de nombreux particuliers, avec l'aide de la Fondation du patrimoine, nous lançons une souscription publique ouverte à tous afin que chacun puisse désormais attacher son nom à la Forêt de Maubuisson qui témoignera pendant des siècles de cet engagement personnel.

Par ailleurs, un important programme de rénovation des chemins débute sur le secteur nord pour permettre dès le printemps prochain aux promeneurs de profiter de cet espace naturel trop longtemps délaissé. Un schéma directeur de pistes cyclables est également en cours d'élaboration afin de créer de nouveaux liens entre les sept communes de la périphérie.

Ainsi, la fréquentation du public donnera tout son sens à cette forêt.



# La forêt se prépare à vous accueillir

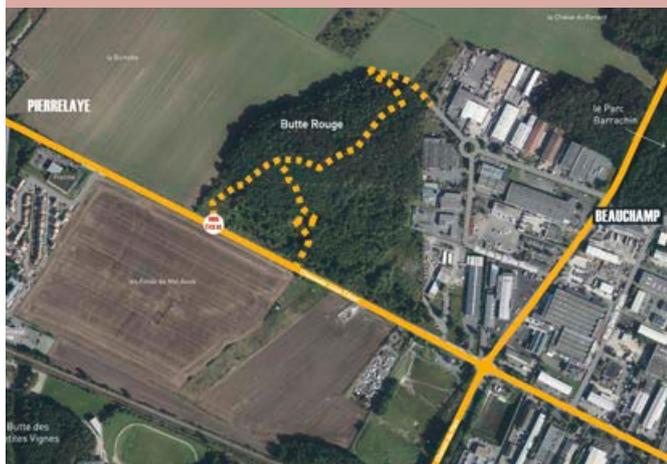
Actuellement, le SMAPP œuvre à l'amélioration des conditions d'accueil du public dans la forêt de Maubuisson. Dans la partie nord déjà plantée, les chemins ruraux vont faire l'objet de travaux de réhabilitation qui seront fonction de leur état initial et de leur utilisation envisagée.



Du mobilier d'entrée sera installé au fur et à mesure de l'avancement des plantations de la Forêt. Les premiers prototypes sont installés à l'orée du Bois de la Garenne Maubuisson à Méry-sur-Oise et du Bois de la Butte Rouge à Pierrelaye. Ces anciens boisements ont été choisis parce qu'ils offrent une ambiance forestière et sont déjà la propriété du SMAPP. Ce mobilier, qui se présente sous forme de gabion, est constitué de matériaux issus des démolitions réalisées sur le site. Il présente l'énorme avantage de s'inspirer des murs en pierre-sèche qui constituent des réserves de biodiversité pour la flore et la petite faune (insectes et lézards notamment).

## Le Bois de la Butte Rouge

Situé chaussée Jules César à Pierrelaye, jusque-là complètement fermé, ce bois a fait l'objet de travaux d'ouverture pendant l'été 2024. La création d'un sentier offre désormais la possibilité de s'y promener.



**Syndicat Mixte  
d'Aménagement  
de la Plaine de  
Pierrelaye-Bessancourt**

Il a été créé en 2014 pour aménager la Forêt de Maubuisson sur les 1340 hectares de la plaine dite de Pierrelaye-Bessancourt.

Ses membres sont la Région Ile-de-France, le Département du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération Val Parisis (Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Taverny) et les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône.

## Inventaire de la faune et de la flore

Le SMAPP est tenu de suivre les effets du projet sur les milieux ouverts soit sur environ 250 ha de pelouses et de prairies. Pour aller au-delà de cette obligation et améliorer les connaissances sur l'installation d'un écosystème forestier, le SMAPP a choisi d'étendre ce suivi à l'intégralité de son périmètre.

En 2024 ce suivi a ainsi concerné toute la partie nord du territoire.

La richesse de l'aire d'étude est représentative d'une diversité de milieux ouverts, fermés et hygrophiles, ce qui explique un nombre important d'espèces identifiées. Les écologues ont recensé pas moins de 244 espèces végétales, mais aussi 156 espèces d'insectes et d'oiseaux parmi lesquelles plusieurs espèces patrimoniales ou protégées !



Tourterelle des bois



Caloptéryx vierge



Vicia lathyroides



Milan noir

## Ateliers de sensibilisation

Depuis mars 2024, le SMAPP permet aux enfants de CM1 ou CM2 des 7 communes d'implantation de bénéficier d'ateliers de sensibilisation animés par l'ONF.

Sur la base d'un livret pédagogique et ludique, agréé par l'Education Nationale, les écoliers sont amenés à se questionner sur les arbres, la forêt et leur environnement.

?

### Le saviez-vous ?

**Outre la plantation de nouveaux boisements sur les espaces agricoles compris dans le périmètre de la Forêt de Maubuisson, le SMAPP entreprend de réhabiliter les 370 hectares de boisements existants.**

À cette occasion et de façon périodique, le SMAPP peut procéder à des élagages et à des coupes très ponctuelles pour entretenir et sécuriser la forêt. Les arbres dépérissant, malades ou dangereux sont identifiés et marqués par l'ONF. Une attention particulière est portée sur les arbres des chemins, mais il faut rester attentif et ne pas

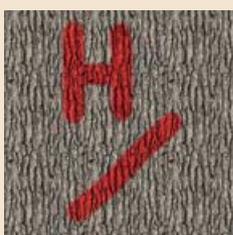
se promener dans la forêt par grands vents. Une partie du bois est laissée sur place dans les parcelles. Sa décomposition, indispensable à l'écosystème forestier, permet de nourrir le sol et les espèces inféodées au bois mort.

**Il est donc interdit de ramasser le bois laissé au sol.**

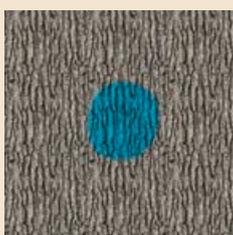
### Voici la signification des marquages que vous pouvez rencontrer



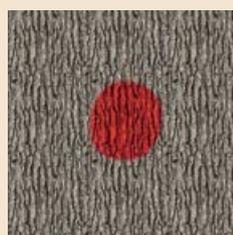
Abattage



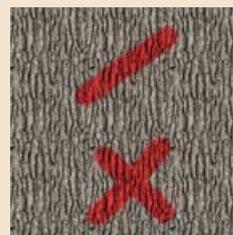
Abattage éhoupage



Arbre protégé



Élagage



Abattage dessouchage

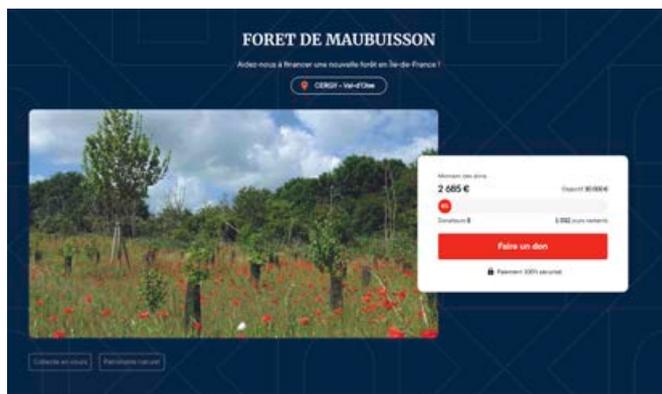
# Une souscription publique

**Le SMAPP, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une souscription publique pour permettre à chacun de participer à la création de la Forêt.**

La Fondation du patrimoine assure la collecte des dons pour les particuliers, les entreprises ou les associations, domiciliés en France ou à l'étranger.

La Fondation du patrimoine met à disposition une page dédiée à la collecte de dons en faveur de la Forêt sur son site internet [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Votre don vous donne droit à 66 % de réduction d'impôt sur le revenu pour les particuliers ou 60 % pour les sociétés dans la limite des législations en vigueur.



La Fondation du patrimoine émet des reçus fiscaux pour les dons recueillis. Elle s'engage à les adresser par courriel ou, sur demande expresse du donateur, par courrier postal.



## Le don peut se faire de deux façons :

- 1. En ligne** sur : [www.fondation-patrimoine.org/les-projets/foret-de-maubuisson](http://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/foret-de-maubuisson)
- 2. Par courrier** en adressant un chèque

(libellé à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Forêt de Maubuisson")

à Fondation du Patrimoine - 153 bis avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.



## CONTACT ET INFORMATIONS

Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Hôtel du département  
2 avenue du Parc CS 20 201  
95 032 Cergy Pontoise Cedex  
01 34 25 76 39  
[smapp@valdoise.fr](mailto:smapp@valdoise.fr)  
[www.smapp-foret.fr](http://www.smapp-foret.fr)

## Membres du syndicat



## Partenaires financiers



## Grand mécène



## Mécène partenaire



## Mécènes

